

Analyse économique du paysage et relations de proximités : de l'oubli au conflit

Economic analysis on landscape and proximities relationships: from forgetting to conflict

Par André Torre Publié le 20/01/2011 sur Projet de Paysage - www.projetsdepaysage.fr

Introduction

Si un esprit chagrin s'aventurait à affirmer que le paysage est le grand oublié de la théorie économique, on pourrait facilement lui rétorquer que ce n'est pas le seul et que d'autres concepts tout aussi centraux sont longtemps restés ignorés par les approches les plus en vue, qu'il s'agisse des processus dynamiques, de l'entreprise, des actes non totalement rationnels ou des modes de coordination hors marché pour n'en citer que quelques-uns.

Un tel oubli, pour choquant qu'il puisse paraître, doit se comprendre à la fois à l'aune de la méthode et de la structure paradigmatique des sciences économiques. Cette discipline s'est en effet, depuis les temps modernes, structurée autour de courants de pensée dominants et successifs, qui n'ont accepté de contestations qu'à leur marge tout en ralliant plus ou moins rapidement la majeure partie des économistes. Pour ne citer que les plus récents, il s'est agi des classiques, puis de l'approche longtemps qualifiée de néoclassique et que l'on a maintenant coutume d'appeler standard. Cette dernière approche a beaucoup évolué depuis le design initial de ses pères fondateurs, comme Marshall ou Walras, mais elle est restée fidèle à un certain nombre de principes, au premier rang desquels les notions d'équilibre et d'optimum, voire de rationalité des comportements, tout en s'appuyant sur un arsenal de preuves reposant sur la modélisation mathématique ou les vérifications économétriques. Par ailleurs, elle présente la caractéristique de se reconstruire en permanence autour d'un paradigme central, qui fait l'objet de retouches successives et n'accepte d'intégrer de nouveaux objets d'étude que pour autant que leur prise en compte soit compatible avec les fondamentaux de l'approche.

Dans cet esprit, si un concept ou une dimension importante de la réalité s'avère impossible à intégrer directement et tout particulièrement à rendre compatible avec la structure formelle de modélisation de l'approche standard, son appréhension se voit différée, dans l'attente de progrès de l'appareil analytique, ou encore d'une formulation compatible avec les contraintes de la formalisation. Les économistes ne pèchent donc pas par ignorance ou déni de la réalité, mais par impuissance à intégrer certaines variables dans un schéma dont la cohérence interne prime sur le réalisme. On appréciera la différence avec d'autres disciplines des sciences sociales.

La lente introduction de l'espace et du paysage dans l'analyse économique

C'est bien dans cette situation que l'on se trouve avec les questions de paysage, et, de manière plus générale, la prise en compte de l'espace dans la pensée économique. Les auteurs de l'économie standard

n'ont pas ignoré cette question, mais ils ne disposaient pas, pendant de très longues années, des moyens de s'y intéresser sans abîmer le cœur de leur appareil analytique ; surtout, les techniques nécessaires manquaient, comme on le verra plus bas. Mais l'histoire des rendez-vous manqués entre la science économique et les questions d'espace ne commence pas avec l'analyse standard. Elle est beaucoup plus ancienne et date des classiques, et tout particulièrement de Ricardo. C'est tout d'abord le vote des lois sur les enclosures en Angleterre qui pose la question de l'espace, de sa clôture, de ses frontières, de ses usages et de sa propriété, et qui va décider à la fois de l'affectation des terres et de la migration d'une partie des ouvriers agricoles vers les cités où ils vont constituer l'armée de réserve de la révolution industrielle. C'est ensuite, et sur un plan plus analytique, la question de la mise en culture des terres les moins fertiles. Le problème est simple, il s'agit d'expliquer les différentiels de prix des denrées agricoles, et tout particulièrement du blé. La réponse donnée par Ricardo et d'autres auteurs classiques est celle de la qualité décroissante des terres mises en culture : on commence par cultiver les meilleures, puis on va vers des sols de moins bonne qualité pédologique, ce qui explique la baisse des rendements et l'augmentation du prix des productions agricoles. Cette réponse, qui se trouve à la base de la théorie de l'utilité marginale et présente la particularité de négliger les effets possibles du progrès technique (engrais...), aurait pu donner lieu à des réflexions importantes sur la localisation de ces terres (régions, pays...) et sur leurs caractéristiques propres (plaines, collines, montagnes...). Au contraire, elle a donné naissance à un débat débarrassé de toute référence à l'espace et portant sur les propriétés de la valeur des biens et les conditions de l'échange international. Il faudra attendre von Thünen pour une explication du prix des terres agricoles fondée sur la distance par rapport à l'activité principale du fermier.

Plus près de nous, cette ignorance de la dimension spatiale va s'affirmer avec les travaux de Walras, le père de l'analyse économique moderne, dont la connaissance des problèmes réels n'est pas à mettre en doute comme le montrent ses *Éléments d'économie appliquée*. Mais son ouvrage majeur, les *Éléments d'économie pure*, repose sur une conception des relations entre agents économique qui exclut toute référence à l'espace. Le marché qu'il présente, qui va conduire à l'Équilibre Général, est fondé sur la mise en connexion d'agents dotés d'un certain nombre d'attributs ou de préférences desquels est exclue la dimension spatiale ; par exemple, leur localisation n'est pas prise en compte dans la définition de leurs goûts ou de leurs choix. On retrouve à l'œuvre la logique évoquée plus haut, qui conduit à l'exclusion de l'espace pour des raisons de nature technique. Comme l'ont montré certains auteurs, l'introduction de la variable spatiale viendrait contrarier l'obtention d'un équilibre général en introduisant des distorsions dans les fonctions de préférence des agents économiques, qui ne pourraient alors plus ajuster leurs plans et donc faire fonctionner la société idéale de marché ainsi décrite.

Enfin, plus près de nos préoccupations, on ne peut manquer de mentionner la position paradoxale ou schizophrénique de Marshall, alternativement présenté comme le père de la théorie de l'équilibre partiel, qui vient contrebalancer l'analyse walrasienne au niveau d'un seul marché, et comme l'auteur qui a introduit l'ensemble de la problématique territoriale en économie. Ici encore, les élaborations menées dans un cadre d'économie pure interdisaient toute référence à l'espace, alors que les remarques faites par ailleurs par Marshall dans le cadre de son activité d'économiste appliqué (du type, l'importance d'une atmosphère industrielle, ou les secrets de l'industrie sont dans l'air...) se trouvent à l'origine des analyses en termes d'externalités spatiales et d'aménités, d'une part, et de l'approche des systèmes locaux de production à partir des districts, d'autre part.

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis ces grands ancêtres, et les questions d'espace, puis de paysage, ont petit à petit trouvé une place dans l'analyse économique, en particulier depuis les vingt

dernières années. Ce changement est avant tout dû à la disposition de nouveaux outils, qui se sont développés dans deux directions. D'une part, du point de vue analytique, la mise au point d'un modèle de concurrence monopolistique qui permet une prise en compte limitée des dimensions spatiales dans l'analyse économique et a donné naissance aux approches qualifiées de Nouvelle Économie Géographique (Krugman, 1991). D'autre part, du point de vue appliqué, l'élaboration et la sophistication de méthodes d'analyse, telles que la méthode des prix hédoniques ou l'évaluation contingente, qui permettent de disposer dorénavant d'outils conduisant à une prise en compte de questions liées aux dimensions paysagères.

La notion de paysage confrontée aux fondamentaux de l'analyse économique

Il n'est pas question ici de refaire l'analyse de l'introduction du paysage dans l'analyse économique ni de reprendre l'ensemble de l'analyse économique du paysage, un travail qui est d'ailleurs très bien fait dans des articles de Lifran et Oueslati (2007) ou de Cavailhes *et al.* (2009). Je chercherai simplement ici à rappeler et à préciser deux points principaux relatifs aux dimensions économiques du paysage, aux potentialités et aux contraintes offertes par ce rapprochement.

Le premier point consiste à convenir que le paysage peut être considéré comme un bien. Un bien se caractérise avant toute chose par le fait qu'il peut faire l'objet d'un échange sur un marché ou sur un quasi-marché, et donc être destinataire d'une offre et d'une demande, qui vont chercher à s'ajuster. Mais on pose généralement une distinction entre les biens privés (totalement appropriables et utilisables par une seule personne, comme une paire de chaussures) et les biens publics, qui présentent des caractéristiques totalement inverses, puisqu'ils sont partagés par tous sans être appropriables par qui que ce soit (le soleil). Entre les deux, existent toute une série d'autres types de biens que l'on qualifie souvent d'impurs ou mixtes, et qui se distinguent en effet par leur caractère mixte, partiellement privé ou public, partiellement appropriables et utilisables, à des degrés divers. Citons par exemple l'abonnement à un club de sport ou les autoroutes.

Le paysage, quand il est considéré comme un bien, doit être rangé dans la vaste catégorie des biens mixtes, pour la simple raison qu'il est, sauf rares exceptions (l'île de Mme Bettencourt), ni totalement appropriable ni totalement utilisable par une personne ou un groupe. De manière inverse, il est possible d'exclure certaines personnes, au moins momentanément, de la consommation d'un paysage (par l'instauration d'un droit d'entrée ou d'une barrière par exemple), voire de sa propriété.

Si l'on admet que le paysage est, par certaines de ses facettes, un bien, il se trouve alors justiciable d'un traitement commun à tous les biens, et plus particulièrement, dans le cas qui nous intéresse, d'une analyse concernant deux points particuliers, sa valeur et les externalités qu'il génère :

- La question de la valeur concerne l'ensemble des biens, quelles que soient leurs caractéristiques publiques ou privées ; elle dépend simplement du fait qu'ils puissent faire l'objet d'une offre et d'une demande, qui ont pour objet de révéler sa valeur. Le paysage ne déroge pas à la règle et la question de sa valeur se pose de manière très forte : quel prix attribuer à un paysage, à son existence, à sa contemplation ou à sa destruction ? En effet, il n'est pas toujours facile d'attribuer un prix aux biens publics ou mixtes, pour les raisons vues plus haut, qui réduisent les possibilités de tenir facilement un marché ;
- Une partie de la réponse est contenue dans la question des externalités, ou des aménités. Il est banal

de dire qu'il est souvent très difficile de monétiser directement un paysage, ce qui rend nécessaire le passage par des procédures de révélation des préférences des agents. Un paysage produit des externalités, que l'on qualifie d'aménités quand elles sont positives. Aujourd'hui, deux grandes méthodes sont à l'œuvre. La méthode des prix hédoniques cherche à révéler les préférences des consommateurs en décomposant le bien paysager en différentes composantes afin de faire apparaître son prix, *a priori* inobservable sur un marché ; il en résulte des valeurs d'usage. La méthode d'évaluation contingente cherche au contraire, par le biais d'enquêtes, à faire déclarer aux agents leurs préférences concernant ce bien non mis sur le marché ; il en résulte des valeurs de non-usage en terme de consentement à payer (Cavailhes *et al.*, *ibid.*). Notons que ces préoccupations renvoient également à la problématique des droits de propriété : un bien, quand il ne s'agit pas d'un bien public pur, peut appartenir à une personne ou à un collectif, qui sera alors en mesure de monnayer son accès et de percevoir des revenus en regard de la consommation de ce dernier.

Le second point porte sur les caractéristiques du paysage en tant que produit. Un paysage n'est pas une donnée brute et atemporelle, il est issu des constructions du passé, et dans l'immense majorité des cas de l'action intentionnelle ou non d'acteurs humains, qui ont contribué à le façonner et à le modifier par leurs actes. Il en résulte une historicité, et des strates d'interventions, parfois encore visibles et éventuellement valorisables, mais aussi un phénomène de dépendance au sentier. L'état actuel d'un paysage peut traduire certaines irréversibilités (sol contaminé, minerai extrait...), sa valeur est tout à fait dépendante des strates d'interventions humaines et il apparaît souvent comme un produit des externalités de l'activité humaine. Un certain nombre d'approches économiques permettent de réfléchir à une théorie de la construction des paysages ou peuvent y apporter une contribution notable. Je me bornerai à citer la tradition des recherches qui va de von Thünen à Alonso sur la localisation circulaire des activités, des fermes du XVIII^e siècle aux villes radiales contemporaines, et qui détermine des formes de mise en culture, de peuplement ou d'habitats concourant toutes à la formation des paysages par l'intermédiaire de la variable des coûts de transport. On doit aussi évoquer les travaux d'Hotelling et les courants néo-hotelliniens, qui subordonnent les localisations des individus ou des activités à la distance et aux caractéristiques mêmes des produits vendus, une dimension que l'on retrouve très fortement dans la demande de paysages de proximité et des prix des habitations ou des appartements qui y donnent un accès. Enfin, la mobilisation des ressources de la Nouvelle Économie Géographique peut fournir des indications intéressantes, par sa prise en compte des processus de polarisation qui ont contribué à la construction des villes ou des concentrations industrielles.

L'analyse des Proximités

L'analyse de ce que l'on a coutume d'appeler maintenant l'école française de la Proximité fait appel à différentes disciplines, dont la sociologie et l'aménagement par exemple, avec un noyau dur en économie. L'approche des Proximités se divise aujourd'hui en deux courants majeurs, qui font respectivement appel à deux (Proximités Géographique et Organisée) ou à trois (Proximités Géographique, Institutionnelle et Organisationnelle) catégories principales de Proximités. En accord avec mes travaux antérieurs, je retiendrai ici la division selon deux grandes catégories de Proximités, Géographique et Organisée (Torre, 2010).

Les notions de Proximités Géographiques et Organisées recouvrent avant tout un potentiel, offert aux individus, aux groupes, aux actions humaines en général, dans leurs dimensions techniques et

institutionnelles. Ce potentiel peut ou non exister à un instant t, et donc être mobilisable ou activable par l'action et les représentations des acteurs (humains ou non humains). On ne peut accorder de valeur morale, d'avantage ou d'inconvénient manifestes à l'existence de ces Proximités. C'est, en particulier, l'activation par l'action humaine qui donne à ce potentiel tout son intérêt et lui confère une valeur (« positive » ou « négative ») au regard des critères économiques ou sociaux en cours dans les sociétés où il s'applique. La première partie de l'article présente une relecture des notions de Proximité Géographique et Organisée et de leurs différentes déclinaisons.

La Proximité Géographique est d'abord une affaire de distance. Dans son acception la plus simple, il s'agit du nombre de mètres ou de kilomètres qui séparent deux entités. Mais elle est relative aux caractéristiques morphologiques des espaces au sein desquels se déroulent les activités, à la disponibilité d'infrastructures de transport et à la richesse des individus qui les utilisent. Elle s'applique à une relation entre deux individus ou entre deux groupes de personnes, mais également aux objets. Un individu peut se trouver dans une situation de Proximité Géographique avec une rivière, un site pollué, une usine d'incinération, ou encore avec un paysage remarquable ou un lieu de loisirs.

La Proximité Géographique est neutre dans son essence. Ce sont les actions et les perceptions humaines qui lui confèrent une dimension plus moins positive ou négative, ainsi qu'une certaine utilité. La construction d'un immeuble en face d'une habitation individuelle peut être perçue comme un inconvénient, puisqu'elle va boucher la vue et transformer le paysage, mais aussi considérée comme une aubaine si elle conduit à une augmentation du prix du foncier permettant une vente avantageuse du terrain. Mais son potentiel peut faire l'objet de mobilisations par les actions des acteurs économiques et sociaux. La mobilisation du potentiel offert par la Proximité Géographique sera ainsi tout à fait différente selon que l'on entrera dans la voie du conflit, ou dans celle de la marchandisation des avantages en terme de localisation.

La Proximité Géographique recherchée correspond à la quête d'acteurs cherchant à satisfaire une demande de Proximité Géographique à d'autres acteurs économiques ou sociaux, à des ressources naturelles ou artificielles, à des lieux ou à des objets techniques. Elle peut prendre une forme permanente (satisfaite par une localisation jugée satisfaisante) ou temporaire (satisfaite par l'intermédiaire de mobilités ou de déplacements ponctuels). La Proximité Géographique subie correspond à la situation d'acteurs qui se voient imposer la Proximité Géographique de personnes, d'activités, d'objets techniques ou de lieux, sans être en mesure de se déplacer et de changer de localisation.

La Proximité Organisée constitue elle aussi un potentiel, éventuellement à activer ou à mobiliser. Elle concerne différentes manières qu'ont les acteurs d'être proches, en dehors de la relation géographique, le qualificatif « Organisée » faisant référence au caractère agencé des activités humaines (et non à l'appartenance à une organisation en particulier). La Proximité Organisée repose sur deux logiques essentielles, qui ne sont pas antinomiques, et que l'on qualifiera de logiques d'appartenance et de similitude. La logique d'appartenance désigne le fait que deux ou plusieurs acteurs appartiennent à un même graphe de relations, ou encore à un même réseau, que leur relation soit directe ou intermédiée. On peut en donner une mesure en termes de degrés de connectivité, qui traduit une plus ou moins grande Proximité Organisée et donc un plus ou moins grand potentiel d'interaction ou d'action commune. La logique d'appartenance peut également s'appliquer à des groupes d'acteurs, à des organisations ou à des institutions (visibles, au sens « dur » du terme).

La logique de similitude correspond à l'adhésion mentale à des catégories communes ; elle se traduit par le fait que des individus se trouvent à de faibles distances cognitives les uns des autres. Il peut s'agir de personnes qui se reconnaissent dans des projets partagés, ou encore qui partagent des valeurs communes en termes de culture, de religion... Les normes sociales, le langage commun participent de cette Proximité

Organisée. Elle peut toutefois également se fonder sur une logique du non-dit, et faciliter les interactions entre des personnes qui ne se connaissaient pas auparavant mais adhèrent à des références similaires. Tout comme la Proximité Géographique, la Proximité Organisée définit un potentiel, qui est neutre par essence. On ne peut accorder de connotation spécialement positive ou morale au fait d'entretenir une relation de Proximité Organisée avec un autre individu. Ce sont les actions et les perceptions humaines qui vont lui donner une dimension plus ou moins positive ou négative, ainsi que lui conférer une certaine utilité. Ce sont les actions humaines qui conditionnent le fait d'entrer en interaction et les résultats se révèlent divers.

Quels apports des analyses de la Proximité aux approches du paysage ? Pistes de recherche

Il est évidemment bien trop tôt pour être en mesure d'identifier l'ensemble des apports possibles des analyses de la Proximité aux approches du paysage. Je me bornerai ici à identifier quelques pistes de recherche qui pourraient s'avérer fructueuses, en m'appuyant sur des travaux de terrain dans lesquels la dimension paysagère s'est avérée notable, voire importante. À cet égard, deux pistes apparaissent particulièrement prometteuses, qui sont respectivement liées aux dimensions paysagères présentes dans les conflits d'usage ou dans les arguments développés par les parties en conflit, et au regard porté sur les paysages...

Commençons par la dimension conflictuelle, qui entretient un lien tout à fait particulier avec les recherches menées par la majeure partie des économistes. En effet, la prise en compte des conflits fait elle aussi partie des impensés de la science économique, qui s'est avant tout distinguée par des hymnes aux relations concurrentielles et à leurs vertus. La concurrence est alors conçue comme une lutte intense mais courtoise, menée dans le respect de règles souvent édictées par des instances extérieures, et qui concourent à encadrer les comportements des acteurs en jeu. C'est la raison pour laquelle sont bannies par la loi les collusions ou les positions de monopole trop fortes, qui constituent autant d'entraves à la concurrence, et que le modèle normatif est longtemps resté celui de la concurrence pure et parfaite, dans lequel les joueurs ne peuvent abuser de leur pouvoir au détriment des autres personnes. Évidemment, tout comportement conflictuel est exclu de ce cadre, non seulement parce qu'il se révèle étranger au jeu d'une saine concurrence, mais également parce qu'il peut passer par des actions qui se déroulent totalement en dehors du cadre de l'échange marchand (manifestations, violences, tribunaux...).

Si l'on excepte quelques auteurs comme les anciens institutionnalistes ou une bonne part des dérivés de la théorie des jeux, la prise en compte de la dimension conflictuelle reste donc très faible dans l'analyse économique. Pourtant, il apparaît que les conflits sont très nombreux, voire se multiplient aujourd'hui, en particulier dans le domaine de la gestion de l'espace. Les conflits d'usage de l'espace, c'est-à-dire les conflits liés aux dimensions environnementales, à la construction d'infrastructures, aux oppositions entre usages du sol ou entre voisins et à la contestation des impacts paysagers, se manifestent très fortement dans de nombreux espaces, et tout particulièrement dans les zones urbaines ou périurbaines soumises à une forte pression foncière et à une progression du bâti et de la construction d'infrastructures nécessaires à la ville. Or, une part non négligeable de ces conflits est liée aux dimensions paysagères, de trois manières qui viennent souvent intimement se mélanger au sein de la relation conflictuelle.

- Il s'agit tout d'abord d'une dimension objective : une partie des conflits se rapporte à la construction ou

au projet de construction de biens mobiliers qui viennent apporter des modifications au paysage existant. C'est par exemple le cas d'une nouvelle route, d'un immeuble de logement, d'un équipement public, ou encore de la transformation d'un espace agricole ou de nature en un parc d'activités. L'activité conflictuelle concerne également les dommages apportés à un paysage : dégradation de biens, destruction...

- Il s'agit ensuite de la question de la gouvernance des paysages et de l'action publique : les documents d'urbanisme, tels que les PLU ou les Scot, définissent des règles en matière de « gestion » des paysages dans des espaces limités. Ils sont souvent attaqués par les habitants de ces zones, qui vont également contester les règles en matière de paysage mais aussi l'installation d'infrastructures dans des zones aussi différentes que les ZAC ou les Znief par exemple.
- La dernière modalité de mobilisation de la dimension paysagère se retrouve dans les discours ou les argumentaires employés par les belligérants dans les recours aux tribunaux. L'argument paysager est ainsi très souvent utilisé par les opposants à un projet, sans que l'on soit toujours en mesure de juger de sa validité ou de sa pertinence ; son usage répété traduit en tout cas le succès de ce type de démarche, et le fait qu'elle rencontre une écoute attentive au niveau sociétal.

Ces conflits, dans leurs différentes expressions, renvoient à la problématique de la rareté de l'espace, et en particulier à la question de la valeur attribuée aux paysages et de la rente foncière, comme le montrent les différents travaux qui traitent des variations de prix attribuées à la mise en place ou au projet de modification d'un paysage. Les recherches menées dans le cadre des analyses de la Proximité montrent également que les conflits d'usage de l'espace prennent naissance pour trois grandes catégories de raisons liées à la situation géographique des conflits et aux usages ou intentions d'usages des acteurs en présence (Torre et Caron, 2005). Il s'agit, respectivement, des trois grandes figures géographiques du conflit, toutes liées à la Proximité Géographique subie :

- Les superpositions des usages ou la menace de la destruction. Deux ou plusieurs agents prétendent à des usages différents pour un même espace, par exemple certains veulent l'utiliser à des fins récréatives et d'autres dans un but de réservation de la nature ou de construction. La dimension paysagère est immédiate, avec des problématiques de concurrence, de construction ou de destruction des paysages ;
- Les contiguïtés ou les empiètements des droits de propriété. Des agents situés côte à côte sont en désaccord quant aux frontières, bordures ou bornages de leurs espaces respectifs. Il peut s'agir de contestation des limites de propriété, de questions de servitudes ou de passages mitoyens, de remboursements ;
- Les voisinages difficiles ou la guerre des points de vue. Ce cas concerne les effets indésirables d'une activité, pouvant se diffuser à des agents situés dans un périmètre proche par la voie des airs, des eaux, ou sous l'effet des pentes de terrains. C'est le cas emblématique des conflits autour des dimensions paysagères, des riverains d'un projet de paysage ou d'un projet ayant pour conséquence d'affecter le paysage existant se mobilisant pour tenter de faire opposition à cette action : la question du point de vue sur un paysage et des appréciations qu'il provoque est ici au cœur des débats.

Un rapide retour sur les catégories de la Proximité nous révèle que le paysage, qu'il soit source de conflits ou utilisé comme argumentaire, permet de retrouver la balance entre les deux grandes catégories de Proximités vues plus haut.

En ce qui concerne la Proximité Géographique, on retrouve la situation de Proximité Géographique subie, évoquée dans les trois modes de relation à l'espace : certaines actions conduisent à une dégradation ou à une menace de dégradation des paysages perçus et provoquent des réactions conflictuelles de tout ou partie des riverains. On notera également toutefois que l'existence d'une Proximité Géographique entre les riverains peut contribuer à faciliter la mise en place d'actions collectives, qu'elles concernent la mobilisation de groupes d'opposants dans la phase de constitution du conflit ou, plus en avant, la mise en place de procédures de négociation ou de recherche de compromis techniques.

Mais c'est également la Proximité Organisée qui est mise à l'épreuve : on peut avancer l'idée que le conflit se développe au niveau local parce que les réseaux n'ont pas fonctionné correctement, s'ils existent, et que l'on constate donc un manque de mobilisation des potentiels de la Proximité Organisée. Ou encore que n'existent pas de connexions suffisantes au niveau local entre les promoteurs de telles actions et leurs opposants potentiels : on souffre ici d'un manque de Proximité Organisée. À l'inverse, la mobilisation des liens de Proximité Organisée peut contribuer fortement à la constitution ou à la dynamique de réseaux d'acteurs, aux constructions communes, ou s'avérer favorable à la mise en place de stratégies de connivence ou de collusion dans les politiques ou les projets de paysage. Tout dépend du réseau considéré, pour mobiliser des Proximités qui ne s'embarassent pas de morale mais se fondent avant tout sur une architecture sociale.

Oueslati et Lifran

- « Un bien économique est un instrument de satisfaction des besoins humains. Il se caractérise par deux propriétés : son aptitude à satisfaire un besoin et sa rareté. »
- « Le paysage est rare à double titre :
 - d'une part, certains paysages présentent des caractéristiques remarquables et, dans certaines mesures, irremplaçables. Leur rareté réside parfois dans leur caractère unique,
 - d'autre part, le sol support physique des paysages est un bien éminemment rare. »
- « Le statut que peut revêtir un paysage appartient à cette infinité de positions possibles entre bien public pur et bien privé pur. »

Krugman

- « Une région avec une population non rurale relativement importante constituera un lieu de production attractif en raison à la fois de l'importance du marché local et de la disponibilité des biens et services produits à cet endroit.
- Ceci attirera une population encore plus importante, aux dépens des autres régions, et le processus s'entretiendra de lui-même jusqu'à ce que la totalité de la population non rurale soit concentrée dans quelques régions. »

Torre et Caron

- « Les conflits d'usage et de voisinage sont une sous-catégorie de l'ensemble plus général des conflits... Ils se déroulent entre voisins plus ou moins proches, qui possèdent des préférences spatiales, en termes de localisation ou de projets de construction et d'action, et s'opposent sur la réalisation de ces préférences, leurs objectifs et leurs besoins se révélant souvent divergents. »
- « Le conflit d'usage ou de voisinage repose sur deux caractéristiques fondamentales :
 - il est lié à la dimension spatiale, au sens où il repose sur une base physique, s'inscrit dans un territoire et prend naissance autour de biens supports ;
 - il s'inscrit dans un cadre institutionnel, au sens où il est déterminé à la fois par les jeux des instances locales et supra-locales, et par les règles qu'elles introduisent. »

Notes

André Torre

Économiste, UMR SAD-APT, Agro Paristech

Courriel : torre@agroparistech.fr

Bibliographie

Cavailhes, J., Brossard, T., Foltete, J.-C., Hilal, M., Joly, D., Tourneux, F. P., Tritz, C., Wavresky, P., « Valeur des paysages ruraux et localisation résidentielle », dans Aubert, F., Piveteau, V. et Schmitt, B. (sous la dir. de), *Politiques agricoles et territoires*, Versailles, éditions Quae, 2009, 223 p.

Krugman, P., « Increasing Returns and Economic Geography », *Journal of Political Economy*, n° 99(3), 1991, p. 483-499.

Lifran, R., Oueslati, W., « Éléments d'économie du paysage », *Économie rurale*, n° 297-298, janvier-mars 2007.

Torre, A., 2010, « Jalons pour une analyse dynamique des Proximités », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 3, p. 409-437.

Torre A., Caron A., « Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité : le cas des conflits d'usage et de voisinage », *Économie et Institutions*, nos 6 et 7, 2005, p. 183-220.